



académie salésienne

Les Rendez-vous de l'Académie salésienne

n° 24

***LA VIE URBAINE EN SAVOIE DU  
XVI<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE***

*par Dominique Bouverat*

*professeur d'histoire-géographie, docteur en  
histoire de l'université Lumière Lyon II*

*Conférence du 23 mars 2015*

**2015**



# LA VIE URBAINE EN SAVOIE DU XVI<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

par Dominique Bouverat

professeur d'histoire-géographie

docteur en histoire de l'université Lumière Lyon II

Rendez-vous de l'Académie salésienne du 23 mars 2015

Dans sa synthèse sur la Savoie au Moyen Âge, Guido Castelnuovo a noté : « N'importe quelle carte des États de Savoie de la fin du Moyen Âge montre une absence de taille : où sont ses villes ? »<sup>1</sup>. Pour la période moderne, plusieurs auteurs reviennent sur cette carence. Et pourtant, la Savoie a connu tout le processus de formation des villes, depuis les modestes *vici* gallo-romains jusqu'aux bourgs castraux médiévaux. À la fin du Moyen Âge, la Savoie offre déjà un semis de villes bien dessiné. Mais tout cela a été occulté pendant des décennies par une définition trop restrictive de la ville, basée sur le seul critère démographique. Ont joué également le voisinage et la comparaison avec des pays très urbanisés, comme l'Italie, la Suisse ou la France. Or, la ville est une réalité difficile à appréhender. Une historiographie urbaine s'est développée depuis plusieurs années, marquée par des synthèses régulières<sup>2</sup>, et des approches diverses qui montrent toute la difficulté de donner une définition précise de la ville : travaux monographiques, études démographiques, synthèses régionales, analyse des usages sociaux, des mobilités, de l'environnement, etc. En s'inspirant de ces travaux, la présente étude s'est posée comme objets les villes elles-mêmes, leur rôle dans le fonctionnement général du duché, leur capacité à structurer l'espace, les relations qu'elles entretiennent, l'existence d'un véritable réseau urbain et les conditions du développement urbain. Le cadre géographique se limite aux frontières du duché de Savoie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'année 1536 marque le début de ce travail et constitue une césure pratique avec la sécession de Genève, qui quitte officiellement le giron savoyard. Le terme correspond à l'année 1792, avec la rupture révolutionnaire. Cela conduira d'abord à examiner les aptitudes des villes, leur distribution hiérarchique et leur disposition à exercer autour d'elles une véritable polarisation. On s'intéressera ensuite aux composantes du tissu urbain et à la pratique de la ville. On terminera enfin sur l'étude des populations et des sociétés urbaines.

---

<sup>1</sup> G. Castelnuovo, *La Savoie au Moyen-Âge (1032-1536)*, disponible en ligne : <http://www.sabaudia.org> [dernière consultation le 20/01/2010].

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la belle synthèse : J.-L. Pinol (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine*. Paris, 2003 (et notamment la riche bibliographie).

## Le système urbain savoyard aux Temps modernes

### *Repérer les villes*

Au préalable, et pour éviter tout anachronisme, il convient de donner la vision la plus précise possible du tissu urbain savoyard au cours de la période moderne. Les études sur la Savoie urbaine médiévale présentent un système de villes qui s'est modifié à la fin de la période pour diverses raisons, démographiques, économiques ou politiques. On peut ainsi relever la déqualification de plusieurs localités qui se présentaient déjà comme des noyaux urbains en devenir (Chamonix, Ballaison, Yvoire...). Plusieurs témoignages contemporains, toujours subjectifs, permettent de dégager un *corpus*. Quelques-uns se révèlent décevants. Les récits de voyageurs par exemple, ne concernent en général que la principale voie de passage, de Chambéry au Mont-Cenis et deviennent de plus en plus critiques au cours de la période. Sont en général décrites des villes médiocres, mal construites, sombres et malsaines<sup>3</sup>. Les cartes mettent en évidence les étapes routières ou les chefs-lieux de seigneurie, et ne prennent pas toujours en compte la singularité des villes. Les dictionnaires contemporains s'intéressent davantage à la Maison de Savoie qu'à la description de leurs possessions. Finalement, ce sont neuf enquêtes, descriptions et autres mémoires établis par des administrateurs ou des érudits locaux, plus au fait des réalités du terrain, qui ont été retenus<sup>4</sup>. Une approche comparative de ces documents permet de dégager une liste riche de quarante-sept localités, dont dix-sept villes proprement dites, treize autres qualifiées tantôt de villes, tantôt de bourgs, et dix-sept bourgs. Dans l'esprit des contemporains, la distinction entre le bourg et la ville n'est jamais clairement identifiée, mais porte sur l'aspect monumental, démographique et fonctionnel. On retrouve ici la difficulté de donner une définition précise du fait urbain.

---

<sup>3</sup> Pour une partie de ces récits, une compilation commode a été rédigée par M. Bruchet, *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, Annecy, 1908.

<sup>4</sup> F. Coutin, État des villes, bourgs et paroisses du diocèse de Genève en 1535, *Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne*, 1964, t. 76, p. 62-63 ; J.-T. Borgiono, *Theatrum Statuum Regiae Celsitudinis Sabaudiae ducis, Pedemontii Principis, Cypri Regis*, Amsterdam, 1682 ; G. Pérouse, État des communes de la Savoie en 1696, *La Savoie littéraire et scientifique*, 1922, 17<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre, p. 394-420 ; ADS, C5040, enquête de 1721 sur les lieux fermés ; AEG, Mss. Hist. 250, *Theatre nouveau de la Savoye* (1752) ; J. Lullin, *Notice historico-topographique sur la Savoie*, Chambéry, 1787 ; F.-A. Doppet, *État moral, physique et politique de la Maison de Savoie*, Paris, 1791, p. 124 ; J. de Verneilh, *Statistique générale de la France. Département du Mont-Blanc*, Paris, 1807 ; J.-F. Albanis Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes...*, Paris, 1802-1806, t II.

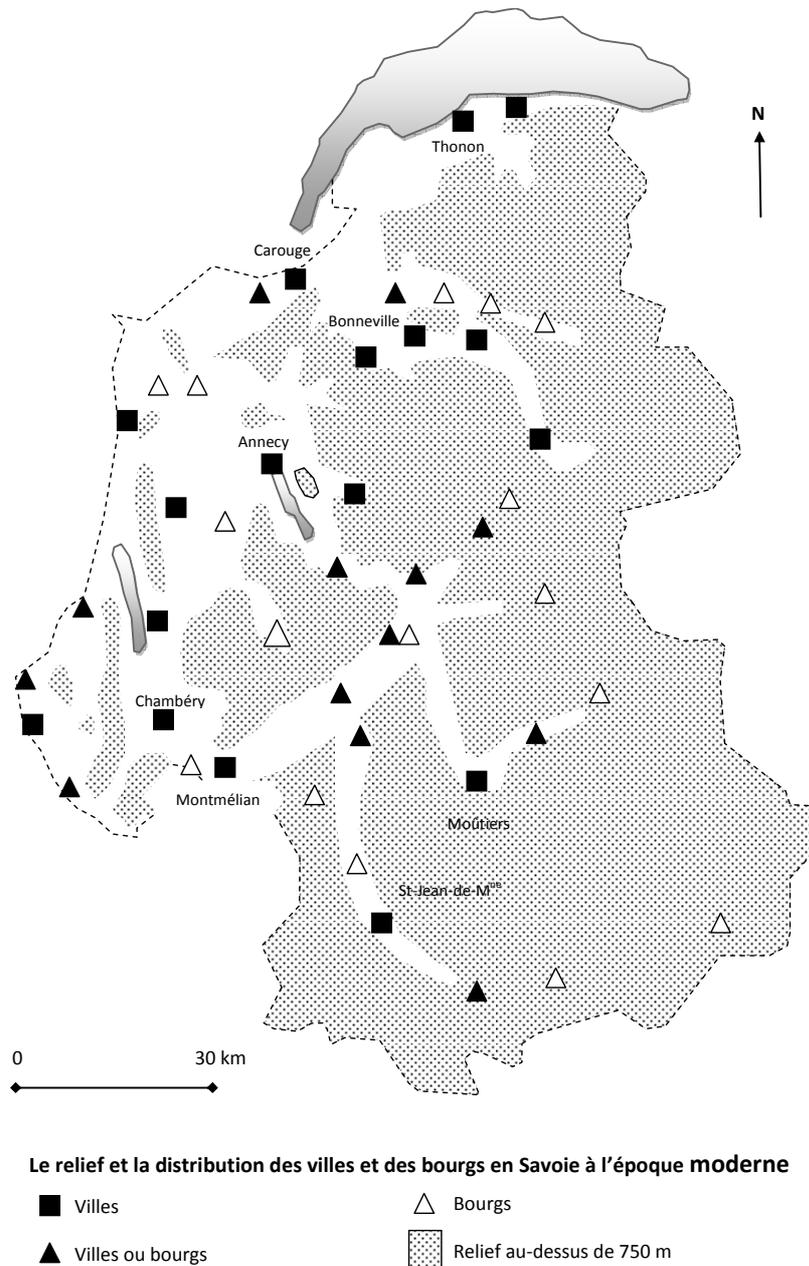
**Fig. n° 1 : Villes et bourgs en Savoie à l'époque moderne**

<b>Villes</b>	<b>Villes ou bourgs</b>	<b>Bourgs</b>
Aix	Aiguebelle	Alby
Annecy	Aime	Beaufort
Bonneville	Bonne	Boège
Carouge	Conflans	Bourg-Saint-Maurice
Chambéry	Faverges	Chambre (La)
Cluses	Flumet	Châtelard (Le)
Évian	Les Échelles	Chaumont
La Roche	Saint-Genix	Cruseilles
Montmélian	Saint-Julien-en-Genevois	Hôpital (L')
Moùtiers	Saint-Michel-de-Maurienne	Lanslebourg
Pont-de-Beauvoisin	Saint-Pierre-d'Albigny	Modane
Rumilly	Ugine	Megève
Saint-Jean-de-Maurienne	Yenne	Rochette (La)
Sallanches		Saint-Jeoire-en-Faucigny
Seyssel		Samoëns
Thônes		Termignon
Thonon		Taninges

La répartition géographique de ces différentes catégories montre que les villes sont implantées dans l'avant-pays, en fond de vallée, alors que dans les zones montagneuses, l'urbanisation s'est plutôt effectuée sous la forme de bourgs. Les trois quarts d'entre elles ont profité d'une position de carrefour. Certaines se situent à la confluence de vallées, au cœur des échanges locaux. D'autres se présentent comme des localités de « pied de col » et fonctionnent comme des villes-étapes. On a également des villes-étapes situées à l'entrée ou au débouché d'accidents de profils, cluses, gorges ou simples ruptures de pentes. Moins nombreuses sont celles qui ont bénéficié d'avantages naturels, essentiellement la proximité d'un lac<sup>5</sup>. L'armature en place est celle que l'on retrouve quasiment jusqu'à nos jours. Une ville nouvelle toutefois, Carouge, est née dans les années 1780.

<sup>5</sup> J. Loup, Centres urbains et milieux naturels en Savoie au Moyen Âge, *Bulletin du Centre d'études franco-italien*, 1979, n° 4, p. 7-12.

**Fig. n° 2 : La distribution des villes et des bourgs en Savoie à l'époque moderne**



### *La hiérarchie urbaine*

La confrontation de ce *corpus* de localités urbaines avec les divers éléments qui composent la définition de la ville permet de donner une image plus précise du réseau urbain savoyard. Ainsi, le calcul d'un indice urbain mêlant quinze critères dessine la hiérarchie urbaine<sup>6</sup>. Ce tableau marque la

<sup>6</sup> Des indices urbains ont été utilisés notamment par R. Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, 1993, ou par G. Sonkoly, *Les petites villes en*

prépondérance de six capitales de provinces qui dirigent plusieurs systèmes de villes autonomes ou qui sont intégrées à ces derniers (fig. n° 3).

**Fig. n° 3 : La hiérarchie urbaine. Critères d'urbanisation et calcul d'un « indice urbain »**

1 : statut (ville : 3 points ; ville ou bourg : 2 points ; bourg : 1 point) ; 2 : capitale territoriale ; 3 : siège d'intendance (2 points pour l'intendance générale) ; 4 : exonération de la taille ; 5 : tabellion ; 6 : évêché ; 7 : communautés religieuses séculières et régulières (2 points au-delà de quatre communautés) ; 8 : hôpital (2 points au-delà de trois institutions) ; 9 : collège (2 points pour les collèges de plein exercice) ; 10 : compagnie de chevaliers-tireurs ; 11 : activité maçonnique ; 12 : société savante ; 13 : théâtre permanent ; 14 : marché ; 15 : dépôt de papier timbré.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
<b>Chambéry</b>	3	1	2	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	21
<b>Annecy</b>	3	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1		1	1	19
<b>Moûtiers</b>	3		1	1	1	1	2	1	2	1	1			1	1	16
<b>St-Jean-de-Maurienne</b>	3		1	1	1	1	2	1	2					1	1	14
<b>Thonon</b>	3		1		1		2	1	2	1	1			1	1	14
<b>Rumilly</b>	3			1	1		1	1	2	1	1			1	1	13
<b>Bonneville</b>	3		1		1		1	1		1	1			1	1	11
<b>Sallanches</b>	3				1		1	1	1	1	1			1	1	11
<b>La Roche</b>	3				1		1	1	1	1	1			1		10
<b>Cluses</b>	3				1		1	1	1		1			1		9
<b>Évian</b>	3				1		1	1	1	1				1		9
<b>Montmélián</b>	3				1		1	1		1				1	1	9
<b>Thônes</b>	3				1		1	1	1		1				1	9
<b>Carouge</b>	3		1					1		1	1			1		8
<b>Aiguebelle</b>	2			1	1		1	1		1					1	8
<b>Aix</b>	3				1		1	1							1	7
<b>Conflans</b>	2				1		1	1	1					1		7
<b>Saint-Genix</b>	2				1		1	1			1				1	7
<b>Pont-de-Beauvoisin</b>	3			1			1			1						6
<b>Saint-Julien-en-Genevois</b>	2				1		1				1				1	6
<b>St-Pierre-d'Albigny</b>	2				1		1			1				1		6
<b>Yenne</b>	2				1		1	1							1	6

Transylvanie moderne entre 1750 et 1857 : approche théorique, *Cahiers d'histoire*, 1998, t. 43, n° 3-4, p. 523-546.

<b>Seyssel</b>	3					1						1		5
<b>Aime</b>	2			1		1	1							5
<b>Flumet</b>	2					1	1					1		5
<b>Les Échelles</b>	2			1		1						1		5
Bourg-Saint-Maurice	1			1		1	1					1		5
Cruseilles	1			1		1						1		4
La Chambre	1			1		1	1							4
La Rochette	1			1		1						1		4
Le Châtelard	1			1					1			1		4
L'Hôpital	1						1					1	1	4
Mégève	1			1		1						1		4
<b>St Michel de Maurienne</b>	2			1			1							4
<b>Ugine</b>	2					1	1							4
Samoëns	1					1			1			1		4
Beaufort	1			1		1								3
<b>Bonne</b>	2			1										3
Chaumont	1			1								1		3
<b>Faverge</b>	2			1										3
Lanslebourg	1						1					1		3
Modane	1						1						1	3
St-Jeoire-en-Faucigny	1								1			1		3
Taninges	1					1						1		3
Alby	1			1										2
Boège	1													1

**Ville ; bourg ou ville ; bourg**

Le critère utilisé traditionnellement pour décrire une *civitas*, c'est-à-dire la présence d'un évêché ne s'applique qu'à trois villes de la région (Mouâtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Annecy après le passage de Genève à la Réforme), mais pas à Chambéry, avant 1779. La Savoie a « perdu » ses trois capitales potentielles, Genève, Chambéry et Annecy au cours de la période. La fonction militaire des villes savoyardes est insignifiante, sauf à Montmélian jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les villes ne peuvent être également considérées comme des centres économiques majeurs. Les recensements permettent d'identifier les principaux secteurs d'activité des villes<sup>7</sup>. La difficulté, c'est le nombre important d'inactifs dans les recensements (bourgeois, filles, veuves, actifs sans spécialisation professionnelle, rentiers, pauvres...). On a aussi une

<sup>7</sup> Les principaux recensements utilisés sont les consignes du sel des années 1560 et celles du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi les registres de la capitation espagnole des années 1740.

masse de non-qualifiés (journaliers, ouvriers, domestiques), que l'on peut ranger parmi la main-d'œuvre agricole. Il ressort également une pratique importante de la double activité. On peut néanmoins distinguer quatre modèles. Les villes et bourgs à dominante agricole sont les plus nombreux. C'est le cas de Cluses, Aix, Sallanches, Saint-Genix, de villes à vocation viticole comme Thonon et Évian, mais aussi de la plupart des bourgs. On a ensuite des localités qui connaissent une activité artisanale prépondérante. Il s'agit de Chambéry, d'Annecy et de Carouge, qui offrent un large éventail de métiers. On peut aussi citer la petite ville de Faverges spécialisée dans le travail du fer et le bourg d'Alby où on travaille le cuir. Le troisième modèle correspond aux villes à dominante tertiaire, capitales provinciales (Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers) ou à des cités marchandes comme Seyssel. Un dernier modèle regroupe des villes où la répartition des secteurs est relativement équilibrée, comme Rumilly ou La Bonneville.

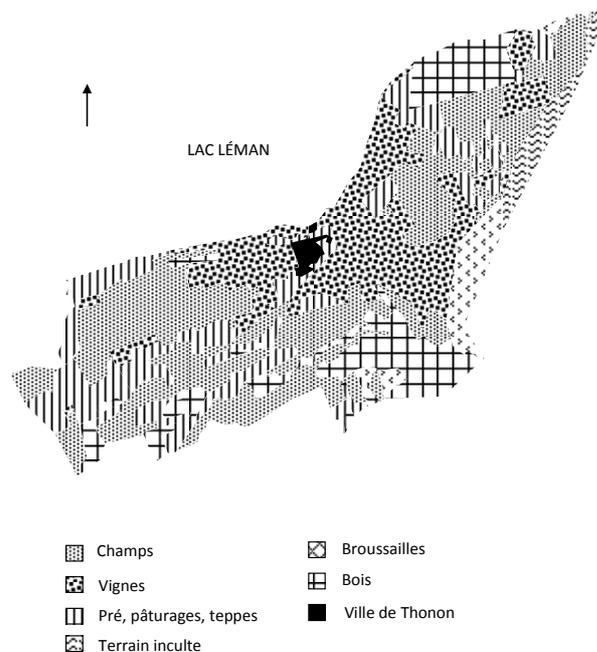
L'agriculture citadine ne diffère pas de ce qui se pratique alors dans le reste de la Savoie. Les terroirs urbains sont relativement étriqués et dépassent rarement 2 000 ha. Chaque ville constitue un cas d'espèce en fonction de la qualité des ses sols notamment. D'une manière générale, les activités de maraîchage dessinent une première couronne autour des villes. Des prés liés à l'élevage laitier parsèment aussi ce secteur. Les vignobles sont installés sur les premiers coteaux. Les champs céréaliers forment la couronne suivante avec les prés permanents. Au-delà, on trouve les forêts, réservoirs de bois d'œuvre et de combustible.

La plupart des villes entretiennent un secteur productif qui comprend au moins cinq grands domaines : l'habillement et la chaussure – qui concentrent les volumes d'emplois les plus importants – l'alimentation, le bâtiment et les travaux publics, le travail des métaux, le travail de la vaisselle, des meubles et des produits de luxe. La plus grande diversification des professions touche naturellement les cités les plus peuplées, là où vit une clientèle plus nombreuse et raffinée. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on compte ainsi 83 métiers différents à Chambéry, 73 à Carouge, 50 à Annecy, mais seulement 25 à Moûtiers, 22 à Rumilly, 17 à Thonon, et généralement une dizaine dans la catégorie des bourgs. Le tissu industriel urbain reste médiocre. Il est même affecté d'une véritable sclérose au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les manufactures urbaines sont surtout installées par des entrepreneurs étrangers venant de Lyon, de Grenoble, de Turin... Nombre d'initiatives peuvent être caractérisées comme des expériences malheureuses. Les élites locales manquent de capitaux et préfèrent investir dans la rente foncière. La politique peu libérale du pouvoir constitue également une entrave constante au développement industriel et commercial de la Savoie afin d'avantager le Piémont.

Finalement, les villes de Savoie apparaissent surtout comme des marchés agricoles assez actifs, même si quelques timides spécialisations apparaissent çà et là : l'industrie de la futaine à Chambéry, le travail du métal à Annecy, les salines à Moûtiers et Conflans, l'horlogerie à Cluses, le thermalisme à Aix (et

ses prémices à Évian et Thonon). Contrairement aux foires que l'on trouve dans tous les types de localités, les marchés se rattachent davantage au monde urbain. La polyvalence de ces marchés est liée à la taille de la ville et à sa situation. Leur valeur se situe au niveau de l'achalandage pour la population locale. Le choix des jours répond souvent à une forme d'organisation tacite visant à limiter la concurrence à courte distance. En Savoie propre par exemple, les villes et bourgs se gardent d'établir des marchés au même moment que ceux de Chambéry, qui se tiennent le mardi, le jeudi et le samedi. Les marchés et les foires profitent aux marchands. Il s'agit surtout d'un monde de petits détaillants sans grande envergure commerciale. En général, plus la localité est petite, plus ces commerçants diversifient leur compétence. Là encore, la spécialisation ne touche que les villes les plus peuplées. Mais la situation de la ville influe largement sur les effectifs marchands. Ainsi, Thonon, troisième ville du duché par sa population mais située en dehors des axes de communication majeurs, abrite moins de commerçants que la petite ville de Rumilly située sur l'axe Chambéry-Genève. Les marchands drapiers et les apothicaires forment l'aristocratie de la boutique. Les merciers sont plus polyvalents. Il faut également noter l'importance des gros marchands de blé et de bestiaux.

**Fig. n° 4 : La répartition des cultures sur le territoire de Thonon vers 1730 : des couronnes successives**

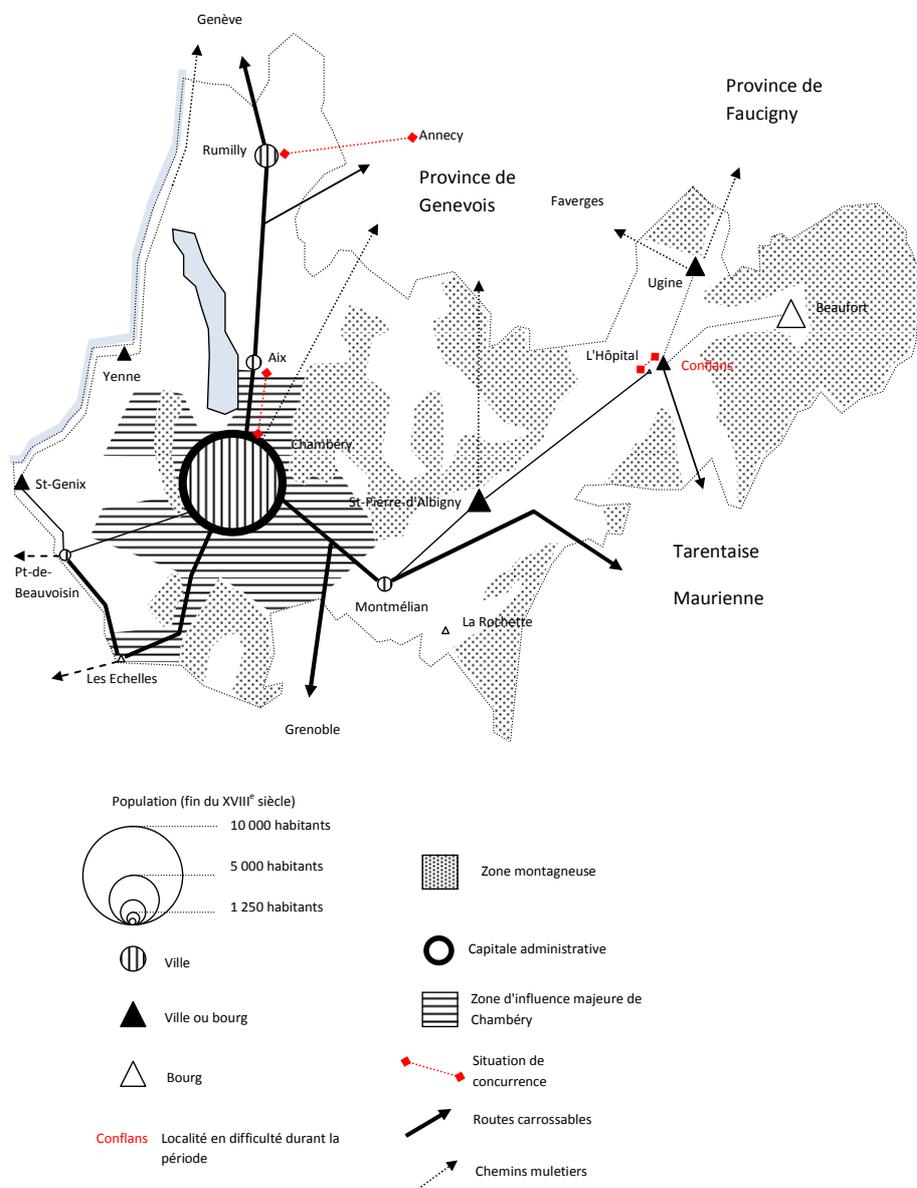


*Un réseau éclaté, soumis à l'influence des grandes métropoles voisines*

L'armature urbaine savoyarde dessine un espace mal coordonné, un semis de villes plutôt qu'un véritable réseau urbain. Des déséquilibres sont introduits par la concurrence des grandes villes voisines, notamment Genève, Turin et Lyon, mais aussi par la montée en puissance de deux villes de tête, Chambéry et Annecy. Une trame assez régulière de petites villes nombreuses, que l'on distingue mal des simples bourgs, exercent à l'égard des villages environnants des fonctions centrales élémentaires. Elles constituent des cellules alvéolaires où la ville-centre fonctionne comme marché et foyer dispensateur de services simples. On a ainsi une juxtaposition d'aires urbaines élémentaires, qui se recoupent parfois. Des capitales régionales émergent, qui correspondent en général aux chefs-lieux de provinces. Parmi elles toutefois, la ville nouvelle de Carouge n'a pas eu vraiment le succès escompté. Sa naissance tardive ne lui a pas permis de s'imposer face à Genève et de modifier les circuits de relations traditionnels entre la Savoie du Nord et la cité du Léman à son profit. La Bonneville en Faucigny elle, attachée à son rôle purement administratif, n'a pas vraiment trouvé sa place au sein d'un réseau linéaire composé de petites villes proches et dynamiques qui affichent progressivement une spécialisation, l'industrie à Cluses, le commerce à La Roche et Sallanches. Les cinq autres villes principales, Chambéry, Annecy, Thonon, Saint-Jean-de-Maurienne et Moûtiers, ont chacune leur zone d'influence mais une partie de leur province leur échappe, tant l'attraction des villes voisines, savoyardes ou étrangères, est forte. Chambéry, malgré ses atouts, n'arrive pas à imposer son hégémonie, mais exerce une polarisation très forte au sein de la province de Savoie propre. Seule une spécialisation permet aux villes de rang inférieur de se faire une place (la fonction militaire, le commerce et la viticulture pour Montmélian, le thermalisme pour Aix, la fonction d'accueil et de commerce pour un chapelet de petites villes frontalières comme le Pont-de-Beauvoisin, Saint-Genix ou Yenne). Dans la province de Genevois, Annecy joue un rôle similaire, mais la ville a du mal à s'imposer sur les marges du territoire. En Chablais, Thonon, malgré son poids démographique et la présence d'un arrière-pays relativement large, est pénalisé par la proximité de Genève. La cité doit également faire face à la concurrence et au dynamisme de la petite ville d'Évian, qui maintient son influence sur une petite région à l'est du torrent de la Dranse et qui entretient des contacts soutenus avec les villes suisses de la rive septentrionale du Léman, par le biais de traités de combourgeoisie notamment. En Maurienne, sur la route du Mont-Cenis, l'activité commerciale anime une capitale, Saint-Jean, deux « villes ou bourgs », Aiguebelle et Saint-Michel, et quatre bourgs fortement teintés de ruralité, La Chambre, Modane, Termignon et Lanslebourg. Saint-Jean couronne cet ensemble, car la ville bénéficie d'une certaine aura, comme évêché et berceau de la Maison de Savoie. Elle apparaît aussi comme un centre commercial régional car elle offre la plus belle tombée de la Maurienne. La Tarentaise, qui correspond au vieil axe vers le Petit-Saint-Bernard, déjà

tombé dans une relative désuétude au Moyen Âge, le semis urbain se limite à une seule véritable ville, Moûtiers, situé au centre de l'X tarin, capitale religieuse, administrative et commerciale de la région, et deux bourgs en concurrence, Aime et Bourg-Saint-Maurice. En dehors des capitales de province, il faut s'arrêter sur le dynamisme d'une ville de transition, Rumilly. Cette petite cité, qui compte un peu plus de 2 000 habitants vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, constitue l'étape principale sur la grande route de Chambéry à Genève. Elle profite d'un arrière-pays fertile, l'Albanais, et ses notables s'imposent jusqu'en Chautagne. Elle multiplie les fonctions avec la présence de plusieurs ordres religieux, d'un collège, etc.

**Fig. n° 5 : Le réseau urbain dans la province de Savoie-Propre à l'époque moderne**



*Des villes marquées par l'ouverture*

L'approche du réseau urbain savoyard conduit à évaluer les capacités d'ouverture des villes savoyardes. Elle permet de s'intéresser aux notions de concurrence, de dépendance et de complémentarité, entre les villes et leurs campagnes, entre les cités du duché, et entre ces dernières et les grandes villes voisines. L'idée qui en ressort est celle d'une grande porosité des frontières de ces territoires. Les échanges sont nombreux avec Genève, Lyon et Turin, et autres villes de la *riviera* suisse, au détriment de la Savoie en général<sup>8</sup>. Ces métropoles servent de place bancaire<sup>9</sup>. Elles envoient des spécialistes et des investisseurs. Elles distribuent tissus, métaux, livres, papier, etc. Les villes et bourgs de Savoie participent au ravitaillement en produits de base de Genève : bétail malingre, viande salée, produits laitiers, suif, huile de noix, châtaignes, bois... Une industrie horlogère dominée par les fabricants de Genève se développe à Cluses et à Carouge dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce trafic même modeste, demeure vital, mais il présente l'inconvénient de vider les marchés urbains, de participer à la hausse de prix et il détruit en partie l'activité des tanneries urbaines. De nombreux Savoyards ont migré vers ces cités, et notamment vers Lyon<sup>10</sup>. La porosité est grande aussi à l'égard des nouveautés religieuses, notamment du côté d'un voisin puissant comme Genève, avec pour conséquence que la Savoie se transforme en bastion catholique. En outre, de par sa situation géographique, la Savoie offre un chapelet de villes frontières à la personnalité affirmée. Six périodes d'occupation étrangère ont également marqué le destin de ces villes peu combattives car souvent livrées à elles-mêmes. Ces occupations ont constitué un vecteur de diffusion culturelle (protestantisme, langue française, franc-maçonnerie...).

Entre les localités urbaines jouent la concurrence, mais aussi la solidarité et des échanges. Durant la période, des conflits apparaissent. Des tensions ont touché Chambéry et Aix pour le commerce du sel. Annecy et Rumilly ont lutté pour exercer le contrôle de la grande route de Chambéry à Genève. Évian a tenté de récupérer une partie de la fonction judiciaire de Thonon. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux vieux bourgs castraux haut perchés ont vu leurs marchés et leurs foires péricliter au profit de gros villages offrant une meilleure situation, comme Conflans, concurrencé par le bourg de L'Hôpital, ou Chaumont, par le village de Frangy. Des solidarités ont également joué, en cas d'incendie, d'aménagements coûteux, ou pour l'entretien conjoint d'un thérapeute. Des échanges animent les relations entre

---

<sup>8</sup> « L'énumération de ce que nous achetons à l'étranger effraye en comparaison de ce que nous y vendons » signale un rapport des années 1780 (ADS, SA366).

<sup>9</sup> Genève était un « coffre-fort ouvert à la Savoie » selon l'expression de Joseph de Maistre.

<sup>10</sup> O. Zeller, *Les recensements lyonnais de 1597 à 1636. Démographie historique et géographie sociale*, Lyon, 1983.

ces villes et bourgs. Le commerce du bétail notamment, et surtout des flux de population.

Les contacts sont aussi très actifs entre les centres urbains et les campagnes environnantes. Les citadins possèdent des capitaux ruraux et des rentes sur une couronne plus ou moins large autour des villes<sup>11</sup>. Il y a eu également quelques expériences de proto-industrialisation, c'est-à-dire de délocalisation d'activités artisanales des villes vers la campagne (métallurgie et moulinage de la soie autour d'Annecy, futaines autour de Chambéry, horlogerie autour de Cluses). Les cités offrent également un certain nombre d'aménités pour les ruraux, des marchés, des foires, des collèges... Elles constituent des centres administratifs incontournables avec la présence de tribunaux, d'hommes de lois, des tabellions. Toutefois, il ne faut pas concevoir les relations villes-campagnes uniquement en termes de domination. Le territoire des villes comprend de nombreux hameaux ruraux qui luttent régulièrement pour défendre leurs privilèges et s'assurer une représentation dans les conseils de ville<sup>12</sup>. Les campagnes peuvent s'insurger contre cette domination, en luttant contre l'accaparement des récoltes par exemple, et même en concurrençant les villes au plan économique (boucheries rurales, activités artisanales...). Les populations urbaines profitent des aménités des campagnes. Une migration saisonnière estivale vide ainsi les villes. Les notables vont séjourner dans leurs fermes. Les journaliers vont offrir leurs bras pour les travaux agricoles. Les paroisses rurales attirent également les citadins à l'occasion des vogues et autres pèlerinages locaux.

## La ville vécue et aménagée

### *De petites structures*

On peut aborder la question de la « construction sociale » de l'espace urbain. Les sources iconographiques et cadastrales permettent de dresser un bilan de la densité urbaine et de la physionomie des villes. La limite avec la campagne n'est pas aisée à saisir, surtout dans les localités ouvertes comme le bourg de Taninges ou la ville de Sallanches, dénués de remparts. De plus, les espaces agricoles sont relativement nombreux : granges, écuries, pressoirs, pigeoniers, bûchers, jardins, champs...<sup>13</sup> La majorité des plans sont simples,

---

<sup>11</sup> Vers 1732, quelque 200 familles bourgeoises de Chambéry possèdent des biens dans 186 communes de Savoie propre, mais aussi dans toutes les provinces du duché. Les bourgeois d'Annecy détiennent 40% des fonds roturiers dans les paroisses de l'avant-pays. Les habitants de Moûtiers tiennent environ 9% du domaine roturier en Tarentaise. La noblesse urbaine dispose aussi d'une bonne partie du sol approprié.

<sup>12</sup> 21 hameaux et écarts dans le territoire de Cluses, 19 à Thonon, etc.

<sup>13</sup> Vers 1730, les espaces agricoles représentent 46% de la superficie de la ville à Annecy, 63% à Thonon, 55,8% à Rumilly, 39% à Moûtiers, 64% à Aix, etc.

de type linéaire. Seules les villes les plus importantes, comme Chambéry, Annecy, Thonon, Cluses, Évian, Rumilly, Aix, etc. affichent des plans plus complexes, liés avant tout à des phases d'accroissement successifs. Le bâti s'est développé sans modifier la structure médiévale, même dans les périodes de forte croissance démographique, qui ont plutôt déterminé l'extension des faubourgs ou le développement en hauteur<sup>14</sup>. Seules quelques villes possèdent des faubourgs dignes de ce nom, qui ont bourgeonné au-delà des portes assez précocement. On en trouve quatre à Chambéry et à Annecy, trois à Moûtiers, deux à La Roche, un seul à Thonon et Évian<sup>15</sup>. Leur appellation fait référence à une porte, une rue, une direction, une institution ou un espace rural<sup>16</sup>. Les structures sont modestes. Chambéry, la plus grande ville, s'étire sur 39 hectares vers 1730, mais sa surface bâtie se limite à 22 hectares. À l'opposé, Seyssel s'étend sur 3 791 m<sup>2</sup> (mais le bâti porte seulement sur 1 648 m<sup>2</sup>).

L'espace urbain est organisé par de nombreux découpages. On a d'abord les franchises, qui correspondent à la ville close et à son territoire extra-urbain, le tout délimité par des repères matériels. Les franchises de Chambéry s'étendent jusqu'au Bourget et Apremont. On a ensuite les paroisses, en général une seule par localité, sauf à Chambéry (trois paroisses), à Évian (deux paroisses) et à Saint-Jean-de-Maurienne (deux). On trouve aussi des juridictions foncières, avec souvent un seigneur principal comme les évêques de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moûtiers, le marquis de La Roche, etc. Dans les cités les plus étendues, le découpage comprend des quartiers administratifs, et notamment les « dizaines », des quartiers institutionnels à vocation militaire au départ. On trouve ainsi à Chambéry des penons comme à Lyon, puis huit à neuf dizaines à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, dont cinq situées intra-muros. On compte jusqu'à une quarantaine de dizaines à Annecy en 1602, mais ces dernières sont supprimées au profit de quatre quartiers au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces dizaines sont au nombre de six à huit à Thonon, cinq à Thônes et Sallanches. À Carouge, on parle de quartiers ou districts. On peut évoquer également des découpages économiques avec des lieux de marchés dont la spécialisation a été codifiée dans les règlements de police. Certains espaces paraissent

---

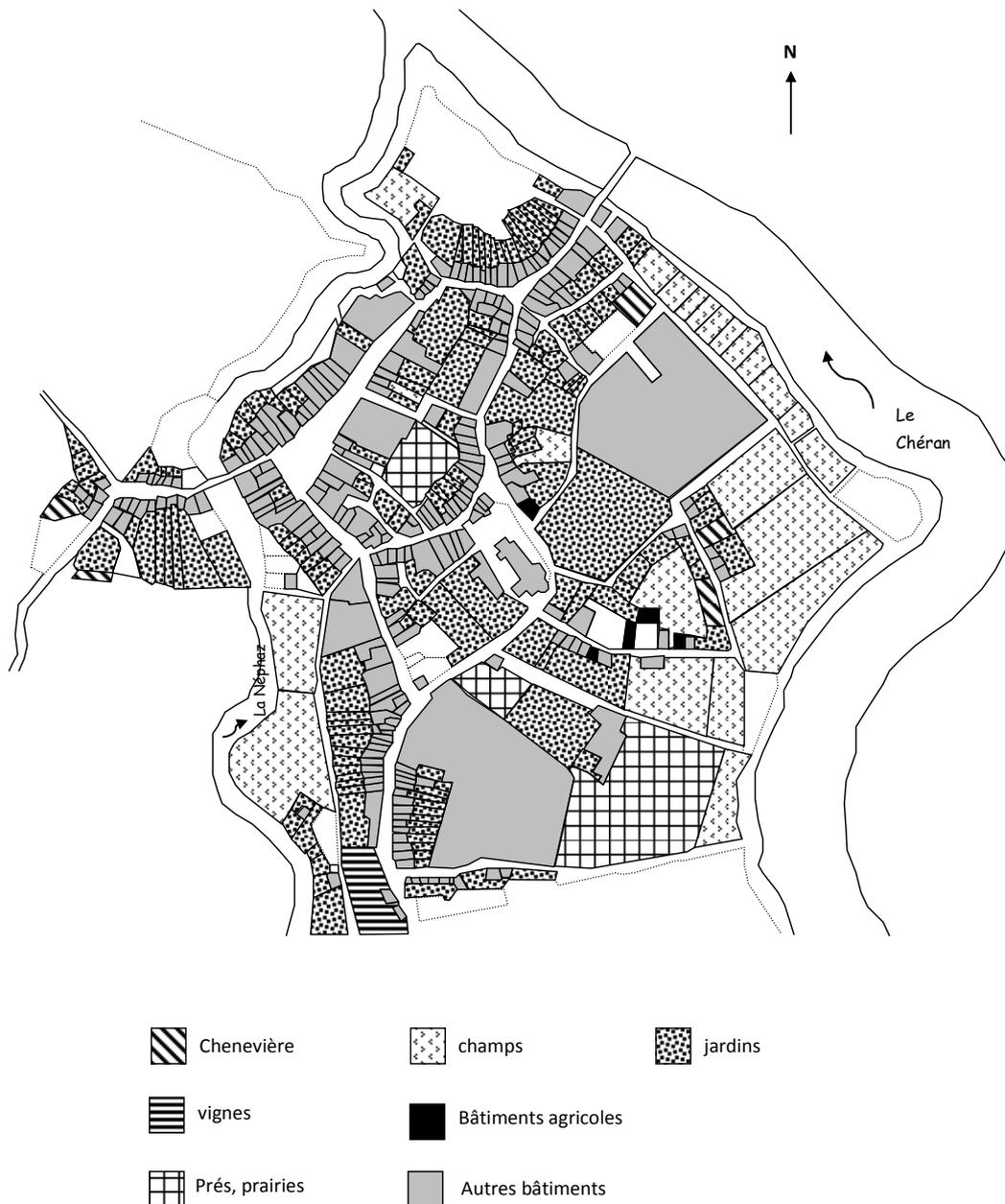
<sup>14</sup> En 1431 à Annecy par exemple, le faubourg de Bœuf abrite 16 feux. En 1788, il compte 166 feux. Le faubourg Perrière lui est passé de 30 à 65 feux entre ces deux dates. Entre 1561 et 1760, les taux de croissance sont particulièrement élevés dans les faubourgs de Bœuf (+344), du Pâquier (+135), et plutôt faibles voire négatifs dans les quartiers centraux (+28 dans le quartier de Bœuf, +41 dans le quartier du Pâquier, -11 dans le quartier Perrière, etc.). À Chambéry, la croissance démographique au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle a touché essentiellement les faubourgs Reclus/Nézin et Maché.

<sup>15</sup> Part des faubourgs par rapport à la superficie de la ville vers 1730 : Chambéry (37%) ; Annecy (46%) ; Thonon (12%) ; Moûtiers (23%) ; La Roche (20%) ; Évian (36%).

<sup>16</sup> Faubourg de Bœuf, faubourg Sainte-Claire, du Sépulcre et du Pâquier à Annecy, faubourg Montmélian à Chambéry, faubourg de Rives à Thonon, faubourg d'En-Bas à La Roche, etc.

nettement symboliques. C'est le cas des places où s'exerce la justice<sup>17</sup>. Des rues sont privilégiées pour les processions ou les cortèges funéraires. Certaines artères se parent de monuments éphémères, comme les arcs de triomphe, lors de la visite des souverains.

**Fig. n° 6 : Les espaces agricoles à Rumilly vers 1730**



<sup>17</sup> Pilori sur la place publique derrière l'église à Thônes, place aux herbes ou de Lans Chambéry où s'élève le mât pour le supplice de l'estrapade, place du Château à Chambéry pour le « cheval de la honte » destiné notamment aux prostituées, place devant l'église pour la lanterne à Thonon... On remise d'ailleurs progressivement ces lieux à l'extérieur (jardin du Verney à Chambéry, Pâquier à Annecy).

Le parcellaire est très contrasté dans les plus grosses villes, moins lorsque l'on descend dans la hiérarchie<sup>18</sup>. Les superficies médianes sont naturellement plus basses dans des noyaux serrés à l'intérieur des remparts (20 m<sup>2</sup> à Seyssel, 74 m<sup>2</sup> à Annecy) et plus élevées dans les villes où le tissu est plus lâche (190 m<sup>2</sup> à Bonneville, 226 m<sup>2</sup> à Saint-Julien-en-Genevois). Le premier type de parcellaire observable présente une texture serrée homogène, en bordure de rue en général, avec un découpage en petites unités rectangulaires qui constitue une contrainte et une structure qui a figé l'évolution urbaine, d'où les constructions en hauteur et les façades étroites. Il concerne les villes closes et les villes à plan linéaire, le long de l'axe central. Un deuxième type de parcellaire, que l'on trouve davantage à la périphérie des villes et dans les faubourgs, est caractérisé par un grand parcellaire et une plus grande variété des formes. Ces zones ont profité à l'installation des maisons religieuses au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les remparts, qui appartiennent au souverain, sont peu nombreux et ne distinguent guère les villes des simples bourgs. Certaines villes comme Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Thonon et Sallanches ne sont pas fortifiées. En cas de menace, on édifie rapidement une palissade en bois et des levées de terre. Dans certains cas, les murailles ont été détruites par les armées ennemies, comme à Rumilly, Conflans, Saint-Genix, Cruseilles... Dans les autres villes, il s'agit de fortifications de type ancien où le caractère défensif repose davantage sur la hauteur des murs que sur leur épaisseur<sup>19</sup>. Des tours carrées ou semi-circulaires ponctuent les murailles à Chambéry, Annecy, Seyssel, Aix, La Roche, etc. Certains murs sont crénelés et offrent des chemins de ronde (Chambéry, Annecy en partie), mais d'autres non (Aix, La Roche). Même si les contemporains sont très sensibles à l'idée de clôture, ces enceintes héritées se révèlent insuffisantes pour résister aux armées. En temps de paix, elles sont accaparées par des particuliers qui n'hésitent pas à percer des ouvertures que l'on doit reboucher à la hâte en cas de danger. Pire, ces fortifications, quand elles subsistent tout ou partie, représentent un encombrant appareil de pierres, coûteux à entretenir et dangereux. Un soin particulier est tout de même donné aux portes, comme lieux de contrôle et d'affichage. Les fossés qui subsistent sont souvent des cloaques et connaissent des destinations diverses comme l'établissement de jardins et autres bâtiments.

Les espaces vides, rues, places, jardins, espaces incultes, sont nombreux (jusqu'à 87% de la superficie urbaine de La Bonneville avec sa fameuse place triangulaire du Parquet de plus de 2 ha, 64% à Aix. Un peu moins de 50% à Chambéry et Annecy). Les rues présentent différents statuts. On a ainsi les

---

<sup>18</sup> Le rapport moyenne/médiane permet d'appréhender les contrastes du parcellaire. Plus la valeur est élevée, plus ce dernier est contrasté : 3,6 dans les faubourgs de Chambéry, 2,9 dans la ville close ; 3,6 à Saint-Jean-de-Maurienne, 3 à Rumilly, mais seulement 1,4 à Montmélian, 1,7 à Évian ou La Roche, etc.

<sup>19</sup> 7 m de haut sur 2 m de large à Chambéry, 4 m de haut à Seyssel, 1 m d'épaisseur à Bonneville.

grandes rues ou grandes charrières qui peuvent atteindre 5 à 6 m de large, des ruelles, des passages, des allées (on dénombre quelques 226 « maisons et allées » à Chambéry vers 1730). Avec l'extension des villes, la toponymie des rues se développe. Les noms à évocation religieuse sont les plus nombreux en raison d'équipements cultuels surabondants. D'autres appellations évoquent des ouvrages civils ou militaires, des activités économiques ou des noms liés à l'aspect des rues<sup>20</sup>. Il n'existe pas de plaque d'identification. Les ruraux, les étrangers et même les autochtones se perdent fréquemment d'où l'utilisation de repères physiques comme des bâtiments particuliers, des enseignes, des auberges<sup>21</sup>. Le réseau viaire est inadapté à la circulation avec une multiplication de rétrécissements, d'élargissements et de multiples encombrements. Le pavage des rues constitue une caractéristique urbaine. Ce dernier représente le gros souci des municipalités. Il reste incomplet dans la plupart des villes et bourgs. Les pavés sont souvent dérangés, arrachés, et de formes inégales. Certains espaces vides présentent un caractère religieux : parvis qui servent à dire la messe en temps d'épidémie ou pour les aumônes, cimetières qui entourent en général l'église et sont utilisés comme places publiques (lieux de transaction, entrepôt de bois à La Roche, lieu de pâture à Flumet, lieu de passage au débouché du pont à Seyssel...). Quelques sites portuaires existent également dans des villes comme Thonon, Évian ou Seyssel. Mais il s'agit surtout de simples « rivages » ou « échouages », sans digues ni quais.

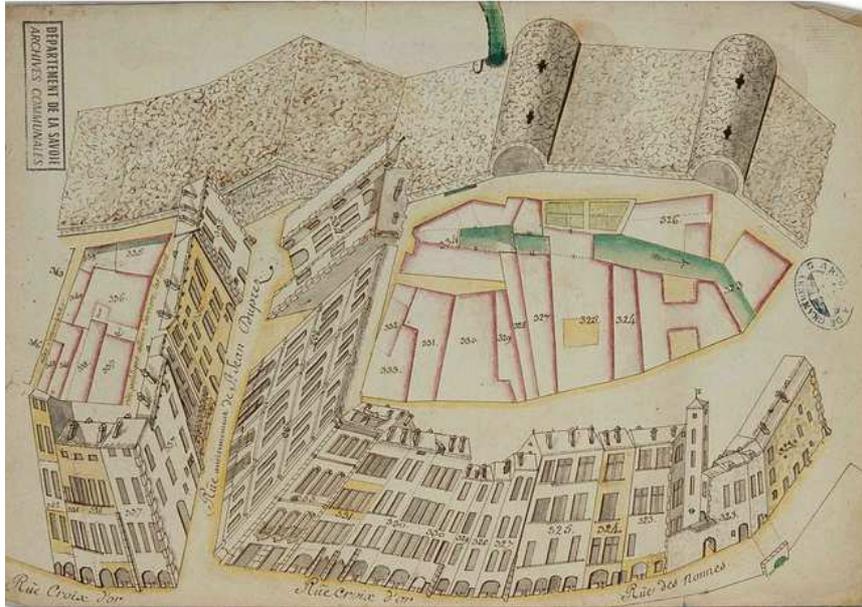
L'étude des composantes de l'espace bâti signale peu de bâtiments publics. On trouve peu d'hôtels de ville par exemple, même si quelques villes s'équipent durant la période (Chambéry, Aix...). Celui de Thonon est l'un des plus imposants. Construit par l'occupant bernois au XVI<sup>e</sup> siècle, il abrite diverses institutions (hôpital, salle de réunion, corps de garde). On trouve aussi quelques locaux pour les archives et le tabellion, de vieux châteaux comtaux qui ont souvent servi de carrières de pierres, comme ceux de Thonon et d'Évian qui ont profité aux nouveaux monastères du XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>20</sup> Rues Saint-Dominique et Sainte-Claire à Chambéry, rue des Prêtres à Moûtiers, rue de la Halle à Thonon et Annecy, rue du Château à Thonon et Chambéry, rue des Fours à Annecy et Saint-Jean-de-Maurienne, rue du Moulin à Moûtiers, la Grande rue (Thonon, Moûtiers, Cluses, Saint-Jean-de-Maurienne), rue des Arcades à Thônes, rue d'Entre-deux-Ponts à Sallanches, etc.

<sup>21</sup> Joseph de Maistre décrivait ainsi l'amas confus des rues étroites de Chambéry : « Les allées de Chambéry me font peur, je tremble de trouver, au milieu de ces formidables détroits, des voleurs ou des spectres. Lorsque j'ai enfin pris mon parti, nouvel embarras, je ne sais plus à quelle porte frapper » (cité dans A. Palluel-Guillard, L'administration communale de Chambéry au XVIII<sup>e</sup> siècle, *MDSSHA*, 1963, t. 78, p. 25).

**Fig. n° 7 : Maisons et remparts à Chambéry (ADS, 1FiC113, plan des réverbères, 1760-1792)**



Les chefs-lieux de province abritent des prisons, mais aussi une petite ville comme Évian où les délinquants sont enfermés dans une tour humide, rare vestige de l'ancien château comtal. Les nouveaux bâtiments religieux, couvents, séminaires, sont venus modifier le faciès urbain, jusqu'à former des quartiers entiers, comme l'ensemble épiscopal à Saint-Jean-de-Maurienne, ou encore la partie orientale de Chambéry hors les murs où se sont installés nombre de monastères. Les églises, souvent anciennes, représentent un poids financier pour les villes, car elles nécessitent un entretien constant et coûteux. Le cas le plus lourd est sans doute la vieille église Saint-Léger à Chambéry qui a posé des problèmes durant toute la période, avant d'être finalement détruite dans les années 1760. Certaines ont été rénovées selon les canons de l'art baroque (Thonon, église des jésuites à Chambéry, etc.). Ces bâtiments servent de nécropole et une véritable géographie de l'inhumation découpe le sol des ces églises et les droits de sépulture s'achètent sous forme de legs pieux. Hôpitaux et hôtel-Dieu sont des bâtiments hérités et souvent en mauvais état. Parmi les bâtiments industriels et commerciaux, il faut faire la part des boutiques, qui visent sur la rue et sont prolongées par des bancs sur lesquels on expose la marchandise. Elles ont pris la forme de modestes « cabornes » à Chambéry<sup>22</sup>. Occupées par des artisans ou des marchands, elles servent aussi de lieux d'habitation. Quelques villes possèdent des marchés couverts, halles

<sup>22</sup> Cabornes : baraques construites en bois, peu solides, peu confortables et alignées devant les maisons dans la rue elle-même. Elles semblent avoir été édifiées à partir de 1560 lorsque des riverains de la future place Saint-Léger se mirent à bâtir des petites maisons en enfilade derrière l'église et qui furent autorisées par le Sénat. Tout cela aboutit à la création d'une véritable galerie marchande composée d'une cinquantaine de boutiques minuscules.

ou grenettes (Moûtiers, Thonon Aix, Thônes). Certaines halles ont été édifiées tardivement pour dynamiser l'économie locale, à Conflans ou La Roche. Les places accueillent souvent de grands fours collectifs dont le voisinage gêne et inquiète les populations. Peu de bâtiments industriels, mais des ateliers artisanaux dispersés dans les maisons urbaines, quelques tanneries et chamoiseries et les fameuses salines de Moûtiers. La proximité de l'eau favorise la présence d'édifices comme les boucheries ou écorcheries, les moulins. Les bâtiments de spectacle et de loisirs sont rares et concernent essentiellement Chambéry (théâtre, jeu de paume, pavillon des chevaliers tireurs).

Les maisons particulières offrent des façades étroites de 2 m à 7 m de large. Elles sont très étirées en profondeur sur 15 m à 20 m et forment des parcelles en lames de parquet alignées le long des rues ou des canaux. La majorité occupe moins de 100 m<sup>2</sup> au sol. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la plupart des maisons vendues à Chambéry et à Annecy associent un rez-de-chaussée, un ou deux étages, avec un grenier ou galetas au dessus. Les maisons affichant plus de trois étages semblent soit surélevées, soit plus tardives, et circonscrites à Chambéry et à Annecy<sup>23</sup>. On trouve en général une boutique au rez-de-chaussée. On a ensuite deux pièces ou « chambres » par étage. Celle qui donne sur la rue peut servir de cuisine, l'autre est utilisée comme chambre ou « pèle ». Dans les villes plus modestes comme Thonon ou Saint-Jean-de-Maurienne, les maisons ne comprennent en général qu'un ou deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée. Dans les bourgs, les maisons ne comptent en principe qu'un niveau et intègrent souvent des espaces agricoles et une cour.

**Fig. n° 8 : Superficie médiane des maisons dans les principales villes vers 1730**

Localité	Superficie médiane (m <sup>2</sup> )	Localité	Superficie médiane (m <sup>2</sup> )
Aix	82	Moûtiers	79
Annecy	70	Pt-de-Beauvoisin	68
Bonneville	139	Rumilly	79
Chambéry <i>intra-muros</i>	95	St-Jean-de-M <sup>nc</sup>	79
Chambéry <i>faubourgs</i>	60	Sallanches	87
Cluses	77	Seyssel	18
Évian	105	Thônes	101
La Roche	104	Thonon	79
Montmélian	76		

<sup>23</sup> Dans sa description de Chambéry à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le docteur Daquin évoque des maisons qui ont « communément trois et quelques-unes quatre étages ».

Le cadastre de 1730 évoque de nombreuses mesures, c'est-à-dire des maisons ruinées, qui toutefois n'excluent pas l'habitation. La fréquence élevée des mesures peut traduire les conséquences de la guerre (Montméliant avec 30% de mesures sur l'ensemble des maisons) ou la désurbanisation progressive de bourgs en perte de vitesse comme Chaumont ou Ugine (respectivement 22% et 20% de mesures).

Les maisons ont connu un processus de différenciation au cours de la période. De belles demeures sont apparues, notamment à Chambéry où une douzaine d'hôtels nobles ont été construits aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Avec la grande période de construction au XVI<sup>e</sup> siècle, l'usage du bois recule progressivement et la pétrification des villes s'accélère. Mais le bois est encore largement utilisé dans certaines localités comme La Roche (galeries extérieures) ou Sallanches (greniers ou granges en bois au sommet des maisons). Seules les meilleures bâtisses arborent des façades en pierres taillées. Les pierres sont masquées par des couches de chaux ou par les lattes de bois. Les façades ont peu d'ouverture. Les fenêtres sont souvent équipées de « chasses » (toiles huilées). Les toitures sont recouvertes en majorité de petites tuiles en bois, les ancelles ou tavaillons. Les autorités municipales cherchent à imposer l'usage de l'ardoise à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour limiter le risque d'incendies. Dans les cadastres urbains, 82% des propriétaires en moyenne possèdent au moins une maison. Le taux d'occupation des maisons est difficile à évaluer car les documents sont rares en la matière. Les consignes du sel du Faucigny vers 1560 donnent une maisonnée moyenne assez faible pour les petites cités du secteur, de cinq individus. Une « visite » de 1764 à Chambéry indique une valeur moyenne de dix personnes, plus élevée dans la ville *intra-muros* où l'espace urbain est davantage comprimé et où les maisons comptent plus d'étages que dans les faubourgs.

**Fig. n° 9 : Superficie des principales villes de Savoie vers 1730**

Rang	Localité	Superficie de la ville (en hectares)	Surface bâtie (en hectares)
1	Chambéry (ville et faubourgs)	38,9	21,7
	<i>Chambéry (ville close)</i>	22,1	14,5
	<i>Chambéry (faubourgs)</i>	16,8	7,2
2	Annecy	21,5	11,3
3	Rumilly	17,9	6,7
4	Thonon	21,5	5,8
5	St-Jean-de-M <sup>ne</sup>	21,6	5,4
6	Évian	10,1	4,5
7	Moùtiers	8,9	4,2
8	Sallanches	8,0	3,7

Rang	Localité	Superficie de la ville (en hectares)	Surface bâtie (en hectares)
9	La Roche	9,3	3,5
10	Aix	9,3	3,1
11	Faverges	3,5	2,5
12	St-Michel-de-M <sup>ne</sup>	6,8	2,4
13	St-Genix	14,5	2,4
14	Cluses	13,9	2,0
15	Aiguebelle	5,5	1,9
16	Bonneville	15,6	1,9
17	Conflans	8,7	1,9
18	Thônes	5,5	1,8
20	St-Julien-en-Genevois	7,8	1,3
21	Pont-de-Beauvoisin	4,4	1,3
19	Seyssel	0,3	0,1

### *L'environnement urbain*

Dans cette région où les contraintes naturelles liées au climat et à la pente sont fortes, l'environnement se révèle particulièrement pesant sur les villes. Avec une économie centrée en grande partie sur l'agriculture, la sensibilité est grande aux dérèglements climatiques pendant le « petit âge glaciaire ». Dans certaines chroniques comme les *Annales* de la Visitation de Rumilly, les aspects météorologiques sont systématiquement décrits<sup>24</sup>. Cela joue notamment sur les dates des vendanges, un moment fondamental et officiel pour nombre de villes, comme Thonon ou Montmélian. Quelques localités sont handicapées par leur site perché. La rue principale de Montmélian, en pente rapide, empêche la montée des voitures. Le marché de La Roche situé au sommet de la ville est difficilement accessible en hiver.

Il faut noter l'importance de l'eau dans la plupart des villes, où rivières, torrents, lacs, fleuve et canaux offrent une source d'énergie pour les artifices et des exutoires pratiques. Rigoles et caniveaux transportent les eaux usées. Les plans d'eau servent au transit et à la pêche. L'eau est considérée comme un bien public, même si souverain, seigneurs et monastères peuvent posséder des droits juridictionnels sur cette matière première. Ce bien communal est administré par les municipalités, ce qui leur accorde un certain pouvoir, même si cette gestion est rude. L'eau est également lié au développement urbain, à l'image des bains Aix et à l'embellissement avec l'édification de fontaines monumentales (Thonon, Chambéry). L'accès à l'eau est source de tensions et

<sup>24</sup> J.-F. Croisollet, Extrait littéral et analytique d'un manuscrit intitulé *Visitation second volume des annales du monastère Sainte-Marie de Rumilly à commencer depuis l'année 1703*, MDSSHA, 1884, t. 22, p. 245-364.

de luttres. La plupart des maisons religieuses d'Annecy par exemple sont édifiées le long des canaux. Sur le Léman, des conflits éclatent fréquemment entre pêcheurs de Thonon et pêcheurs suisses. La présence de l'eau met parfois la cité en péril. Les inondations constituent un phénomène à répétition puisque l'on relève 347 épisodes de ce genre en Savoie au cours de la période moderne. Ce fléau a eu peu d'impact démographique, mais il a alimenté une culture du risque, surtout dans certains quartiers davantage exposés, comme les faubourgs Maché et Reclus à Chambéry par exemple. Les inondations ravagent les terrains et les propriétés, dévastent les cultures, à l'instar de la zone nourricière de Conflans soumises aux crues de l'Isère. Elles mettent à mal le tissu économique en détruisant les ponts et les moulins. Parmi les stratégies employées pour lutter contre le fléau, on a recours à la religion et on procède à des travaux de correction et d'endiguement (Chambéry, Sallanches, Conflans et L'Hôpital). Au cours de la période, les élites s'inquiètent également des effets malsains des marécages proches des villes (comme ceux du Pâquier et même d'Epagny près d'Annecy).

Les archives dénoncent les nombreuses nuisances supportées par les citadins en termes de saleté, de mauvaises odeurs, d'encombrement, de bruits. La ville est aussi source de dangers : trous dans les rues, caves enterrées, éboulements liés au mauvais état des bâtiments, incendies... Le danger du feu est accentué par le manque d'eau et de moyens, et surtout par des imprudences (tas de foin dans les greniers...). La période regorge d'épisodes tragiques de ce genre<sup>25</sup>. Dans les rues, on trouve une somme de déchets (détritus non comestibles, ossements, tessons, résidus des ateliers, épiluchures...), des excréments animaux et humains, des souillures chimiques liées à l'usage de l'alun et autres produits tanniques ou tinctoriaux, des tas de fumier entretenus pour être vendus, des balayures délestées par les fenêtres. Certains lieux sont particulièrement repoussants comme les « cours rustiques » et tous les espaces libres en général. La place du Parquet de La Bonneville est toujours boueuse. Les recoins et saillies des murailles regorgent de déchets. Les latrines publiques sont rares. À Chambéry en 1718 par exemple, il est indiqué que les écoliers et gens de boutiques font leurs « ordures » dans les rues, « ruettes », allées, places publiques et spécialement derrière les grandes murailles de la ville dès la porte du faubourg Montmélian. La mauvaise odeur est entretenue dans les bassins publics, car on y lave le linge, les légumes et la vaisselle. De certains autres lieux comme les boucheries, les tanneries et les fours émanent aussi de vilaines effluves et autres fumées. Le corps humain lui-même indispose parfois les citadins lorsqu'ils croisent des groupes de mendiants ou lorsqu'ils se rendent dans les églises dont l'odeur cadavéreuse révulse. Les rues sont étroites, obscures et encombrées. On découvre des tas de bois, de pierre et de fumiers, des chariots, des tombereaux, des cabanes à

---

<sup>25</sup> Rumilly en 1514, Flumet en 1679, Bonneville en 1737, L'Hôpital en 1758 et en 1764, Faverges en 1783, etc.

cochons, du matériel lié aux métiers (cuves...), mais surtout de nombreuses anticipations sur les voies de passage. À Cluses dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on compte ainsi une vingtaine de baraques devant les maisons de la grande rue dont elles « enlèvent toute la décoration ». Les documents signalent également une forte présence animale en ville, des têtes de bétail, des animaux de bât dont le nombre atteint parfois des proportions énormes lors du passage des souverains et de la cour, des animaux de compagnie et des nuisibles. Ces animaux constituent une source d'activités, mais ils induisent aussi des nuisances (divagation, abattage...). Ils nécessitent des aménagements adaptés et appellent des exigences nouvelles en termes de police et d'hygiène publique.

### *La gouvernance urbaine*

La gouvernance urbaine est fondée sur la négociation entre une pluralité d'acteurs privés, publics, locaux ou étrangers, parmi lesquels les conseils de villes tiennent une place fondamentale. Au cours de la période, on assiste à la fermeture progressive des conseils urbains, phénomène général à cette époque, entériné et encouragé par le gouvernement. Vu la complexité croissante des affaires municipales, l'augmentation de la population, le désintérêt pour les affaires publiques, le désir d'une élite de concentrer le pouvoir et pour éviter des séances bruyantes et confuses, on ne fait quasiment plus appel aux assemblées générales des bourgeois. Ses prérogatives sont récupérées par des conseils étroits ou conseils ordinaires, qui comptent un effectif précis de gentilshommes, avocats, procureurs et bourgeois « les plus notables et apparents ». Les effectifs varient mais s'amenuisent progressivement : 24 membres à Sallanches en 1699, 12 en 1776, 36 conseillers à Rumilly en 1671, 12 en 1718, etc. Au sein du conseil, les syndics, jusqu'à quatre à Chambéry ou Annecy, ont des responsabilités énormes et saisissent tout ce qui concerne la ville. Un personnel auxiliaire plus ou moins important suivant les villes dépend des conseils : chefs ou commissaires de quartiers, dizainiers dans les principales localités (relais du conseil et rôle de surveillance), avocat ou procureur de ville, secrétaire, receveur des deniers ou trésorier, serviteurs de ville, sergents de ville (huissiers) et divers emplois subalternes ponctuels (« champiers », tambours, contrôleurs des poids et mesures, inspecteurs des marchés, chasse-coquins, portiers...).

Une pression accrue du pouvoir central intervient durant la période, en partie pour contrôler une gestion souvent défectueuse. Cette tutelle a été particulièrement forte durant les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec un regard croissant des juges-mages, la mise en place des intendants provinciaux, l'installation d'un vicair de police dotés de pouvoirs très étendus à Chambéry de 1725 à 1737 et la mise en place d'un nouveau règlement municipal en 1738. Les réactions vis-à-vis de ces fonctionnaires très zélés ont souvent été vives et violentes. Diverses affaires montrent que les atteintes aux

pouvoirs des conseils ne sont pas parvenues à modifier la structure de ces bastions de parentèle et de ces coalitions d'intérêts. On relève même un mouvement de « décentralisation » à la fin de la période, sous Victor-Amédée III.

Les champs d'intervention des conseils de ville sont relativement nombreux (politique annonaire, affaires militaires, sûreté, assistance, police des arts et métiers...). Des sondages réalisés tout au long de la période signalent quelques changements, et en particulier la part croissante prise par l'édilité, c'est-à-dire tout ce qui se rapporte à la voirie, l'hygiène, les incendies... À noter également les affaires militaires, les nouveaux équipements (horloges, archives) et des préoccupations sociales à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (accoucheuses, écoles des filles...). Les conseils de ville cherchent à se placer comme des institutions entourées de respect, comme les consciences des vieilles républiques bourgeoises. Pour cela, ils développent le souci de conserver leurs archives. Ils mettent en œuvre des liturgies urbaines, participent aux manifestations religieuses et laïques de manière ostentatoire, financent des missions et des prédications, etc. Les syndics des principales villes cherchent à se distinguer en portant des robes violettes, rouges ou noires. Les corps de ville cherchent à préserver les privilèges de la ville en finançant au besoin des émissaires à Turin pour se gagner quelques personnages importants et le roi. Ils doivent honorer le souverain en marquant les événements majeurs lié à l'histoire de la dynastie et en gérant les affaires militaires (milice urbaine ou « enfants de ville », mise en défense de la ville, recrutement des soldats, organisation des étapes). Ils fournissent des efforts réguliers de réglementation. Les différentes ordonnances particulières finissent par être compilées au XVIII<sup>e</sup> siècle dans des règlements de police urbains imprimés et diffusés largement (200 exemplaires à Chambéry en 1790). Les corps de ville contribuent à souder la communauté urbaine en diffusant un idéal civique de concitoyenneté. Mais ils doivent composer avec les particuliers, les ordres religieux, les seigneurs, les agents du pouvoir. Les conseils connaissent aussi des problèmes internes. La faiblesse numérique des élites locales favorise les dynasties familiales, ce qui n'empêche pas un renouvellement sur le long terme. Des tensions entre familles et des rivalités entre nobles et bourgeois créent des difficultés. Rentrent aussi en compte l'incompétence et l'absentéisme. Les budgets sont serrés. Dépenses et revenus ont augmenté fortement et de manière relativement concomitante tout au long de la période. Les ressources sont de deux types, les revenus des biens patrimoniaux (des bâtiments ou des espaces mis en location en général) et surtout les octrois (taxes sur les denrées consommées en ville comme le « commun du vin », péages). Mais on cherche aussi à faire payer les autres (taxes extraordinaires sur les habitants), on cède une partie du patrimoine urbain et on recourt à l'emprunt auprès des institutions religieuses, à Genève ou à Lyon. Parmi les dépenses, de nouvelles charges se multiplient au cours de la période, qui sont liées à la multiplication des travaux d'urbanisme.

En dépit de l'immobilisme apparent de l'économie et de l'urbanisme, les villes de Savoie ont investi en particulier au XVIII<sup>e</sup> siècle dans des travaux d'urbanisme, de micro-urbanisme surtout. Mais le remodelage reste timide car les villes sont handicapées par le manque de moyens financiers (les aides de l'État sont quasi-nulles), par les contraintes de la morphologie urbaine héritée, par les contraintes juridiques (et notamment les droits des seigneurs sur les ventes qui paralysent le marché foncier, par la carence de spécialistes (beaucoup viennent de Suisse) et par un arsenal législatif insuffisant pour encadrer des expropriations et des chantiers d'envergure. Certains événements accélèrent parfois les opérations de rénovation, comme les incendies (mais on se contente souvent d'édifier les charpentes sur les ruines des anciens logis) ou la venue d'un personnage important, qui entraîne un « grand nettoyage » et quelques améliorations ponctuelles. Une nouvelle façon de voir la ville apparaît progressivement. On cherche à l'embellir. Quelques modestes opérations d'alignement sont lancées, comme à Évian en 1777. On cherche à améliorer la circulation par des élargissements, des travaux de pavage, des travaux visant une meilleure accessibilité des villes, l'aménagement de places et de promenades souvent en lien avec la démolition de vieux édifices (l'église Saint-Léger à Chambéry dans les années 1760, le château à Thonon). Le Pâquier est amélioré à Annecy dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. On prend la mesure des risques. Des mesures de plus en plus drastiques sont entamées contre les incendies. Une prise de conscience progressive vise à améliorer l'hygiène publique : traitement des ordures avec des tentatives de mise en place d'un service de ramassage, expulsion des activités polluantes, transfert des cimetières<sup>27</sup>, lutte contre les épidémies. On a quelques rares tentatives d'éclairage, à Chambéry où un projet « d'illumination nocturne » de trente-trois lanternes à mèche est approuvé en 1763, mais aussi à Annecy dans les années 1780. Le démantèlement des remparts au profit d'opération de lotissement concerne essentiellement Chambéry dans les années 1780. En dehors des conseils de ville, divers acteurs ont participé aux changements. En témoignent les travaux de prestige menés par les souverains (invention de Carouge, développement du thermalisme à Aix), les évêques de Saint-Jean-de-Maurienne et de Moûtiers (comme Mgr Germonio, véritable « architecte-bâisseur » (E. Pascalein)). Les particuliers ne sont pas en reste, comme ce Jean Picollet d'Évian qui déclare en 1738 être celui qui a le plus concouru pour l'embellissement de la ville par l'achat de sept maisons ruinées et rétablies pour en composer un bon logis.

---

<sup>26</sup> M.-C. Rayssac, *Un site d'exception : le Pâquier*, Annecy, 2006.

<sup>27</sup> Concernant les dangers de l'inhumation dans les églises, la prise de conscience et les mesures sont plus tardives qu'en France. En 1781, le secrétaire de Thonon écrit : « La plupart des villes policées ont proscrit ce pernicieux usage qui, sous l'apparence d'honorer les morts, faisait mourir les vivants » (AC Thonon, délibérations, 20 août 1781).

## Populations et sociétés

### *Une démographie urbaine*

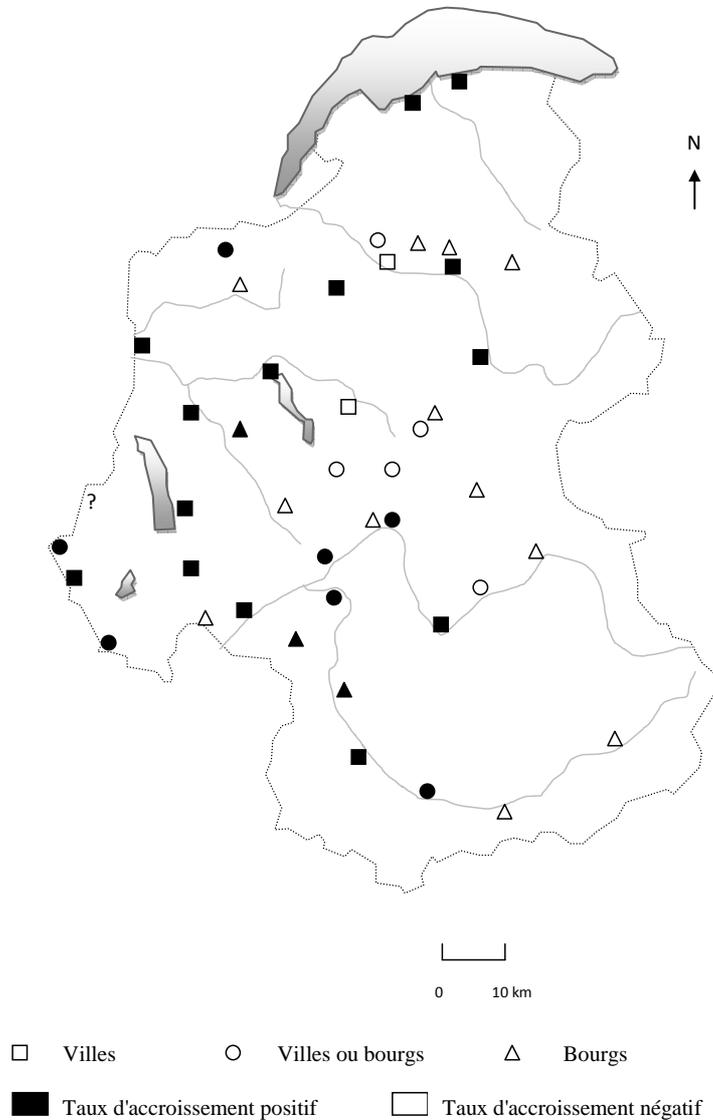
Les structures urbaines sont très modestes. La Savoie s'apparente aux régions de l'Europe urbaine périphérique, domaine des petites, voire des micro-villes (Scandinavie, Europe de l'Est...). Si l'on ne prend en compte que les deux premières catégories (« villes » et « villes ou bourgs »), treize localités sur vingt-huit comptent moins de 1 000 habitants vers 1560, huit sur vingt-neuf vers 1776. Le groupe le plus nombreux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle occupe la tranche des 1 000-2 000 habitants. On peut relever la primatie de Chambéry, ou encore d'Annecy, dont la population est encore largement inférieure à celle de gros bourgs comme Megève au XVI<sup>e</sup> siècle. Sur l'ensemble de la période, seul Chambéry dépasse les 5 000 habitants (sa population atteint 9 755 individus en 1776). Cette étroitesse démographique des villes tient aux conditions naturelles. La place prise par le relief n'autorise que des terroirs limités pour la subsistance des localités. Elle a favorisé un mode de peuplement qui s'est réalisé sous la forme d'un habitat dispersé. Plus la ville est petite, plus la part de la population rurale des hameaux est importante : 16% à Thonon, 27% à Rumilly, 70% à Seyssel ! Le critère démographique indique que la croissance urbaine du XVI<sup>e</sup> siècle et de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle correspond à des évolutions plus générales. Il faut relever ici la croissance négative de la catégorie des bourgs au cours de la période en raison d'un accès plus limité à l'économie de marché. L'émigration est importante dans cette région de montagne mais touche davantage les campagnes que les villes.

Les comportements démographiques et les modèles familiaux ne se modifient pas radicalement car les villes sont de taille réduite. Quelques aspects démographiques typiquement urbains apparaissent tout de même. L'accroissement naturel est relativement équilibré et les naissances l'emportent globalement sur les décès au cours de la période, à l'exception de Saint-Jean-de-Maurienne ou Moûtiers. Mais d'une manière générale les campagnes connaissent un dynamisme démographique plus fort à la même époque. La croissance des villes est alimentée par l'exode rural. Chaque cité bénéficie d'un bassin de recrutement plus ou moins large, comme en témoignent l'origine des nouveaux bourgeois ou l'origine des conjoints au mariage<sup>28</sup>. L'étude des noms de famille entre les différents recensements dénonce un important renouvellement des familles tout au long de la période (jusqu'à la moitié des effectifs entre les années 1560 et le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle).

---

<sup>28</sup> Le Genevois proche pour Annecy, le val du lac du Bourget, des Bauges, de la Chartreuse, du Petit-Bugey et des environs d'Aix pour Chambéry.

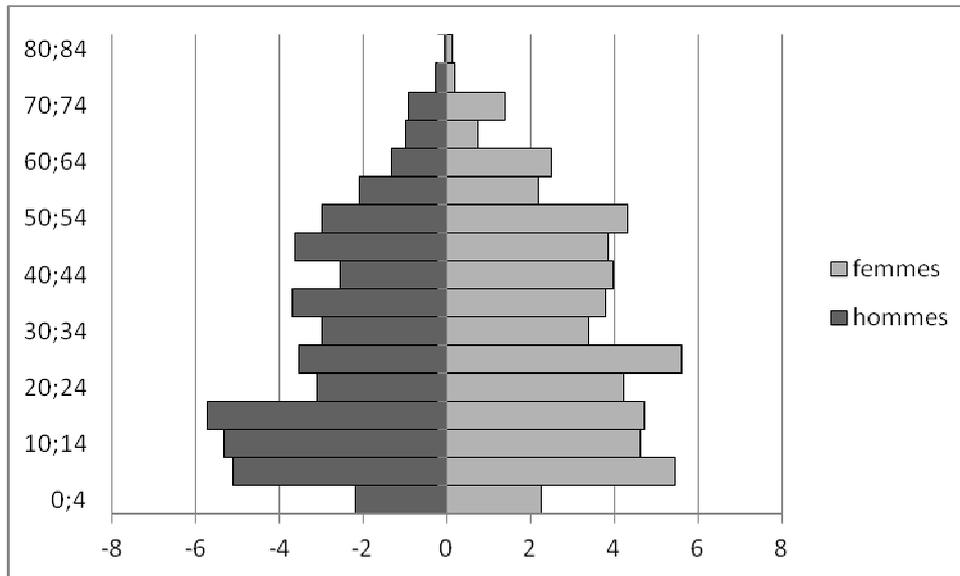
**Fig. n° 10 : La croissance démographique des villes et bourgs de Savoie (1561-1776)**



**La croissance démographique des villes et bourgs de Savoie de 1561 à 1776**

Les populations sont jeunes. Les moins de 20 ans représentent en général 40% de la population (mais les résultats sont parfois faussés par une pratique assez large de la mise en nourrice comme à Annecy). Les plus de 60 ans concernent 6% à 10% des effectifs selon les lieux. Il faut aussi relever un phénomène typique des villes petites et moyenne, la diminution du nombre des jeunes hommes adultes en lien avec diverses formes de mobilités (métiers itinérants, armée, travail rural, etc.).

**Fig. n° 11 : La pyramide des âges d'Annecy en 1789 : mise des enfants en nourrice à l'extérieur, surféminité, déficit et mobilité des hommes jeunes**



On note une relative surmortalité dans les villes savoyardes. Avec des taux de 30 % dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette mortalité est inférieure à celles des autres villes européennes (35 à 40 %), mais largement supérieure à celle des campagnes (20 à 26%). Les villes génèrent de la mortalité « ordinaire » à cause de l'entassement, des logements insalubres, de l'hygiène publique inexistante, de la pollution de l'eau et de l'ignorance face à la maladie. La mortalité est exacerbée en temps de crise, en particulier lors de l'accès de peste en 1630 ou au moment de l'occupation française dans les années 1690. La mortalité infantile est importante, surtout chez les enfants mis en nourrice. La pauvreté accroît les risques. On a par exemple quasiment le double de décès pour 100 baptêmes dans la paroisse populaire de Maché à Chambéry que dans la paroisse centrale de Saint-Léger. La taille des ménages est plus réduite que chez les ruraux : le feu moyen est de 3,9 personnes à Annecy vers 1560 contre 5,7 dans les paroisses rurales de la région. Les ménages « nains » de moins de trois individus sont plus nombreux. Il faut aussi relever l'importance relative des feux isolés. Les familles élargies et multiples sont moins nombreuses (il y en a trois à six fois plus dans les campagnes au même moment). Le célibat est important du fait de la présence d'une nombreuse domesticité et des ordres religieux. La surféminité est typique des villes. Elle n'est pas flagrante dans les villes de Savoie au XVI<sup>e</sup> siècle, mais elle s'accroît au fil du temps, là aussi en raison de la féminisation de la profession de domestique et de l'installation d'ordres religieux féminins. Les feux féminins sont également plus nombreux en villes et leur nombre s'accroît au fil du temps. En général assez étroits, ils concernent des veuves avec enfants (qui sont souvent déclarés « absents » ou

« à service ») ou des jeunes femmes célibataires. Celles-ci sont souvent notées comme « pauvres » et exercent toutes sortes de petits métiers.

### *Les sociétés urbaines*

Les élites constituent un groupe limité, tant numériquement que pour sa richesse. Le clergé se concentre particulièrement dans les villes épiscopales et dans les cités de la Savoie du Nord, aux portes de Genève. Il représente par exemple 5,7% de la population d'Annecy au XVIII<sup>e</sup> siècle, 5% à Thonon, 3,3% à Chambéry, etc. Dans nombre de villes, cette part a augmenté au cours de la période avec l'installation de nombreux ordres religieux : 0,8% de la population à Rumilly en 1561 et 3,6 au XVIII<sup>e</sup> siècle. 0,7% puis 4,1% à Sallanches. Dans la grande majorité des localités étudiées, le clergé séculier se réduit à un prêtre et à ses vicaires, mais la présence de chapitres cathédraux ou collégiaux opulents et procéduriers caractérisent tout un groupe de villes. Même si les cures les plus lucratives concernent les villes, les plaintes de curés indigents se font de plus en plus nombreuses au cours de la période. Le clergé régulier dessine un foisonnement d'ordres, dont certains sont nés dans les villes savoyardes (visitandines, bernardines réformées). Chez ces derniers, le recrutement bourgeois s'intensifie progressivement. Mais beaucoup connaissent des difficultés financières dues en partie à l'étroitesse des cités savoyardes. Chambéry accueille un quart de la noblesse du duché. Ce groupe s'amenuise progressivement dans la plupart des cités en raison d'un célibat accru, de mariages tardifs et d'un repli dans les domaines ruraux. Du côté des bourgeoisies statutaires, les droits de bourgeoisie varient d'une ville à l'autre. Une réforme fiscale en 1738 a entraîné un reflux des inscriptions. Ce titre devient purement honorifique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Vers 1720, les bourgeois forment encore trois quarts des chefs de famille à Annecy, la moitié à Sallanches ou à Saint-Jean-de-Maurienne. La répartition socioprofessionnelle de ces bourgeois recouvre un large éventail de métiers (administration, métiers alimentaires, cuir, bâtiment...). Plus largement, les élites roturières concernent un groupe limité : une soixantaine de familles à Chambéry, une quarantaine dans la petite ville de Rumilly. Dans ce groupe, il faut relever l'importance des professions juridiques tournées vers l'exercice des fonctions administratives et vers la rente foncière. En dessous, le moyen peuple souffre de conditions de vie fragiles. Pour ces gens, l'ambition principale est d'acquérir quelques lopins aux abords des villes qui leur permettent d'exercer une double activité agricole. En bas de l'échelle, on a le menu peuple. Domestiques et serviteurs constituent un groupe important (15% de la population à Chambéry en 1748 et 31% des emplois en 1787, 20% à Évian vers 1743). La condition domestique est temporaire et elle recouvre différents statuts. En outre, la profession se féminise au cours de la période (deux servantes pour un serviteur en moyenne au XVIII<sup>e</sup> siècle). Ouvriers et journaliers sont également nombreux (39% des chefs de feu à Saint-Genix vers 1743, 19% à Thonon),

employés surtout pour les gros travaux agricoles, mais aussi dans les ateliers, commerces, sur les chantiers, pour des travaux pénibles et mal payés. Les pauvres, dont le nombre varie avec la conjoncture, de marginaux (gens de passage, prostituées...), sont difficiles à cerner. Il existe aussi tout un monde de marginaux : prostituées (dont l'estimation est délicate en raison des contours flous de la profession et d'une forte clandestinité, sauf à Carouge où on en dénombre 200 en 1791), bandes de passage, déserteurs...

La société urbaine trouve une certaine cohésion dans les manifestations publiques, dans les solidarités de voisinage et de quartier (seulement dans les principales villes et notamment à Chambéry et à Annecy dans les faubourgs), dans les sociétés ludiques (royaumes de jeunesse, chevaliers tireurs dans une quinzaine de localités), dans les confréries religieuses, les confréries de métiers (il n'y a pas de véritables corps de métiers organisés en Savoie, hormis quelques exceptions à Chambéry), les sociétés ludiques (royaumes de jeunesse, chevaliers-tireurs qui révèlent les tensions sociales et tendent à devenir élitistes). Fêtes et divertissements produisent de la cohésion sociale, mais aussi du désordre. Ils recouvrent toute une gamme d'événements : fêtes civiques (événements dynastiques, entrées triomphales), fêtes religieuses dans le cadre d'un calendrier chargé et d'une « manie processionnaire », fraternités de jeunesse, charivaris, plaisirs simples (promenade, auberges et cabarets, démon du jeu). Durant la période, les élites, marquées par la culture humaniste et les réformes religieuses, s'attaquent aux fêtes populaires. On assiste ainsi à la suppression du théâtre médiéval au profit notamment du théâtre de collège, à une lutte contre les excès du Carnaval, à la suppression des rituels d'inversion qui moquent les autorités religieuses.

Cette société présente des fragilités. Si les fortunes sont médiocres en général, les écarts de richesse existants créent des tensions. L'étude de la propriété met en évidence l'importance de la propriété ecclésiastique dans les villes. La noblesse et l'Église accaparent en général les meilleures terres. Les différences apparaissent également à travers la culture matérielle, la nourriture, le vêtement et le logement. Les phénomènes de ségrégation socio-spatiales sont assez limités en raison de l'étroitesse des villes. On peut discerner toutefois des quartiers ecclésiastiques. Dans les plus grandes villes, certains quartiers abritent des couches sociales plus homogènes. À Chambéry, les rues du centre (Grande Rue, Saint-Antoine, Juiverie et Croix-d'Or) comptent des populations relativement aisées alors que les gros faubourgs de Montmélian et Maché sont davantage peuplés et misérables. À Annecy, la rue du Pâquier est dominée par la noblesse, la rue Sainte-Claire abrite de nombreux religieux autour de l'évêque, les gens de robe et autres hommes de loi se tiennent surtout rue Sainte-Claire et rue de l'Isle, mais les artisans se retrouvent plus nombreux dans les faubourgs de Bœuf et du Sépulcre. À Thonon, le centre ancien concentre la bonne société au cours de la période, mais on assiste progressivement à la colonisation de la rue Vallon (un simple faubourg au XVI<sup>e</sup> siècle) par la noblesse. Le faubourg de Rives reste constamment le plus

défavorisé. Une certaine mixité sociale touche l'occupation des maisons urbaines. La pratique de la location est relativement limitée dans les petites structures savoyardes (environ 30% des feux dans les villes et bourgs du Faucigny vers 1561). À Chambéry par contre, plus de 80% des maisons comptent des locataires vers 1764. Là se mélangent riches et pauvres. La maison à loyer typique de Chambéry comprend des boutiques au rez-de-chaussée, les principaux appartements au premier, puis des logements plus étroits et moins chers dans les étages supérieurs. La société urbaine est touchée par des violences et des déviances. Les émotions urbaines notamment ont la particularité d'être causées en priorité par des problèmes de subsistances, contrairement aux campagnes au même moment, touchées avant tout par des mouvements antiseigneuriaux. Des tensions touchent les élites, avec notamment un essor du clivage entre roturiers et nobles, en lien avec l'affirmation d'une conscience bourgeoise. Tout cela se concrétise par des intrigues, des médisances, des luttes de représentation, voire des brutalités. La violence citadine est marquée comme ailleurs par un passage progressif de la violence au vol. Désobéissances et crimes contre l'État forment également un groupe conséquent. La ville favorise la présence de délinquants : oiseaux de passage, déserteurs, soldats, contrebandiers...

Les rythmes urbains sont très proches de ceux de la campagne. Le temps urbain se laïcise avec la multiplication des horloges municipales et la mise en place de règlements urbains. Au quotidien, on se lève tôt (les portes d'Annecy sont ouvertes à 4 h du matin), on se couche également tôt (vers 20 h). La nuit est vécue comme un temps d'anonymat, de transgression et de risques. Les rythmes hebdomadaires sont marqués par le temps des gardes bourgeoises (de huit jours en huit jours bien souvent), par le rythme des fours, des « tueries », des marchés, par le « rythme de l'ordure », par l'arrivée du courrier (le mardi et le samedi dans les villes de Savoie du Nord à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par exemple). Le jeudi est le jour de congé des écoliers, et c'est majoritairement un jour de marché dans les villes et bourgs de Savoie. Il faut relever la place du dimanche pour les exercices religieux, mais aussi pour divers divertissements autour des cabarets. Sur l'année, le découpage religieux distingue les temps ordinaires et les temps de recueillement. Nombre d'activités se calquent en fonction de la mauvaise saison (de novembre à mars) et de la belle saison (d'avril à octobre). Il en découle des décalages horaires pour les collèges, les marchés, mais aussi pour l'ouverture et la fermeture des portes. La belle saison est marquée profondément par les contingences agricoles : garde des animaux, migration saisonnière des citadins vers les campagnes. On peut aussi relever quelques rythmes particuliers. Le temps politique de l'activité municipale voit surtout des réunions l'après-midi. Certaines séances majeures comme celles de l'élection des syndics ont leur jour particulier dans l'année (le 5 décembre à Chambéry, le lundi de la Pentecôte à Cluses et à Sallanches). Il faut aussi évoquer le temps des fêtes. Ainsi, le mois de mai ouvre les vogues et autres manifestations. Du côté des impératifs économiques, le canevas des foires est

connu par tous, de même que les termes des contrats de location et de l'embauche. Il existe aussi un temps du danger et de la peur. C'est la « soudure » à l'approche de l'été. Les émeutes urbaines éclatent souvent le dimanche. La peste est particulièrement virulente l'été. Si l'on s'intéresse aux rythmes de l'existence, chaque localité a ses propres caractéristiques démographiques. La mortalité est particulièrement élevée en mars et en septembre. Mortalité infantile et juvénile est plus forte en été et à l'automne (mais plutôt en hiver à Thonon). La mauvaise saison se révèle plus tragique pour les personnes âgées. Les naissances et les conceptions suivent l'organisation annuelle du travail, avec un maximum de conceptions de printemps et d'été, et donc des naissances qui arrivent plutôt à la fin de l'automne et surtout en hiver. Les rythmes nuptiaux suivent le calendrier agricole (avec un minimum d'été), les considérations religieuses (et notamment les temps interdits de l'Avent et du Carême) et l'émigration saisonnière. On note toutefois que la ville se distingue des campagnes avec des mariages plus nombreux en juin et juillet.

### Bibliographie sélective :

Pinol, J.-L. (dir.). *Histoire de l'Europe urbaine*. Paris : Éd. du Seuil, 2003.

Nicolas, Jean. *La Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle : noblesse et bourgeoisie*. Paris : Maloine, 1978.

Devos, Roger, Grosperin, Bernard. *Histoire de la Savoie*, t. III, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*. Rennes : Ouest-France, 1985.

Bouverat, Dominique. *Villes et bourgs en Savoie de la Réforme à la Révolution*. Thèse de doctorat sous la dir. d'O. Zeller, université Lumière-Lyon-II, 2013.

Bouverat, Dominique, *Villes et sociétés urbaines dans le cadre des relations entre la Savoie et ses voisins (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. *La Savoie et ses voisins dans l'histoire de l'Europe, actes du 43<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes de Savoie*, Annecy, 2010, p. 217-226.

Quelques monographies de villes et bourgs de Savoie à l'époque moderne :

Devos, Roger (dir.). *Histoire d'Ugine*. Annecy : Académie salésienne, 1975 (Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne ; 48 bis).

Germain, Jacques. Institutions et vie municipale à Annecy sous l'Ancien Régime (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). *Annesci*, 1991, t. 32, p. 9-340.

Viallet, Hélène. *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Annecy : Académie salésienne, 1998 (Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne ; 99).

Townley, Corinne. *Chambéry et les Chambériens (1660-1792)*. Annecy-le-Vieux : Historico'one, 1999.

Dufreney, J.-M. *Vivre à Saint-Jean-de-Maurienne avant la Révolution (1680-1792)*. Saint-Jean-de-Maurienne : chez l'auteur, 2003.

Bouverat, Dominique. Espaces, société et environnement urbains en Chablais (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, 2011, t. LXXII, p. 141-250.

Achévé d'imprimé  
au premier trimestre 2015 sur  
les presses de l'imprimerie Photoplan

Éditeur : Académie salésienne (association)  
Conservatoire d'art et d'histoire  
18 avenue de Trésun 74000 ANNECY  
Directeur de la publication : Laurent Perrillat  
Imprimerie : Photoplan, 9bis, rue de Malaz, 74600 Seynod  
Parution : mars 2015  
Dépôt légal : à parution  
Prix : 2 €  
N° ISSN : 2265-0490